



PARIS, le 16 septembre 2008 - N°222 /D130

Formation URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT

Réunion du 30 mai 2008

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	29
AVIS D'OPPORTUNITÉ	30

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA FORMATION

Urbanisme, Equipement, Logement

- 30 mai 2008 -

Président : Marcel BELLIOU, Délégué général à la Fédération nationale des agences d'urbanisme

Rapporteur : Alain JACQUOT, Sous-directeur de l'observation statistique de la construction au Service Economie, statistiques et prospective du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire

Responsable de la formation : Marieke VAN DER ELST (01 41 17 52 67)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction - M. Marcel BELLIOU.....	6
I - Bilan du programme à moyen terme 2004-2008 - M. Jean COIFFARD.....	6
II - Les enjeux du moyen terme 2009-2013.	9
Quelle information statistique pour apprécier les besoins en logement ?	
M. Christophe ROBERT, directeur des études et de l'animation territoriale de la Fondation Abbé Pierre,.....	10
M. Dominique BRAYE, sénateur des Yvelines, maire de Buchelay et président de la Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines.	12
La réponse du Système statistique public (SSP) - M. Alain JACQUOT.	13
Quelle information statistique pour mettre en œuvre le Grenelle de l'environnement sur l'habitat ?	19
Patrick ELIAS, ingénieur économiste au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).	19
Les scénarios envisagés par le Système statistique public (SSP) - M. Alain JACQUOT.	21
Projets d'avis à moyen terme 2009-2013 - Mme Françoise DUSSERT.	25
III - Avant-projet de programme 2009 - M. Alain JACQUOT.	26

- *Questions -Réponses*

Projets d'avis 2009 de la formation. - Mme Françoise DUSSERT.26

IV- Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes27

➤ Enquête sur les déchets produits par l'activité de la construction en 2008 - M. Louis MEURIC.

Conclusion - M. Marcel BELLIOU.28

LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Organisme
Jean-Michel ARNOUX	SESP
Jean-Marc BEGUIN	INSEE
Marcel BELLIOU	FED NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME
Steven BOUËR	HAUT COMITE POUR LE LOG PERS DEFAVORISEES
Dominique BRAYE	SENAT
Michel CASTELLAN	Cœur des HALTES
Maxime CHODORGE	UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Alain CHOUGUIAT	CAPEB
Jean COIFFARD	INSEE
Lucie CROTAT	AGENCE URBANISME DVPT SEINE AVAL
Philippe CUNEO	CNIS
Françoise DUSSERT	CNIS
Patrick ELIAS	CSTB
Patrice GREGOIRE	IFEN
Marie-Claire GRIMA	DGUHC
Bernard GUIBERT	INSEE
Alain JACQUOT	SESP
Bernard LACHARME	HAUT COMITE LOGEMENT PERS DEFAVORISEES
Dominique LADIRAY	INSEE
Denis LANDART	UNION SOCIALE HABITAT ILE DE FRANCE
Françoise MARION	MIN ECOLOGIE DEVELOP AMENAGT DURABLES
Maryse MARPSAT	INSEE
Françoise MAUREL	SESP
Louis MEURIC	SESP
Christelle MINODIER	INSEE
Hervé NABOS	OLAP
Cyrille NERET-MINET	SYNDICAT DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE
Valérie PONSARD	CAPEB
Geneviève PRANDI	OLAP
Yvonick RENARD	MEDEF FIM
Eric RENARD	DREES
Christophe ROBERT	FONDATION ABBE PIERRE
Catherine ROUGERIE	INSEE
Bernard SUJOBERT	INSEE
Christophe TERRIER	CNIS
Vincent THOLLON-POMMEROL	INSEE
Anne-Claire VAUCHER	FONDATION ABBÉ PIERRE
Marieke VAN DER ELST	CNIS
Gérard VITTEK	INSEE

Absents excusés :

Nom	Organisme
Pierre BERRET	DEPS MIN CULTURE
Véronique FAYET	FNAU
Vanessa PIDERI	HALDE
Marc PREVOT	CGPC MIN TRANSPORTS EQUIPEMENT

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Marcel BELLIOT.

Introduction

Marcel BELLIOT

Je déclare ouverts les travaux de la formation Urbanisme, Equipement, Logement. Nous étudierons aujourd'hui le bilan du programme à moyen terme développé durant les années 2004-2008 et nous nous intéresserons au programme à moyen terme des quatre prochaines années.

Nous avons choisi de privilégier, pour ce nouveau programme, deux enjeux qui nous ont semblé importants dans l'appareil statistique qu'il conviendra de développer et de renforcer dans les années à venir.

Le premier enjeu est la question de la demande de logement, s'agissant notamment du logement des mal-logés. Je remercie Dominique BRAYE, Sénateur-maire de Buchelay et Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines (CAMY), d'avoir bien voulu accepter de se joindre à nous pour nous indiquer comment, en tant que responsable d'une grande agglomération, il pilote, programme et tente de résoudre les problèmes de logement de ses concitoyens. Merci également à Christophe ROBERT, responsable à la Fondation Abbé Pierre, qui nous présentera le point de vue de ceux qui se trouvent dans ces situations de mal-logement et nous indiquera comment ses situations peuvent être appréciées, quantifiées et éventuellement résolues.

Le second sujet qui nous est apparu important concerne le Grenelle de l'Environnement initié en 2007, dont les conséquences seront considérables dans tous les champs de l'aménagement, de l'urbanisme et du logement. La France compte aujourd'hui environ 30 millions de logements ; je doute qu'ils disposent tous d'une isolation thermique suffisante pour respecter les critères qui seront exigés demain pour tous les logements neufs. Un grand chantier devrait être mis en œuvre pour adapter notre parc du logement à cette demande nouvelle née du Grenelle et des exigences d'économie et de moindre consommation qui seront les nôtres demain. Deux experts viendront apporter leur éclairage sur ce deuxième sujet : Patrick ELIAS, ingénieur et économiste au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), et Alain JACQUOT, notre rapporteur qui apportera son éclairage en matière de statistiques.

Nous débattons ensuite avec Françoise DUSSERT du projet d'avis à moyen terme qui vous sera présenté. Nous évoquerons le court terme avec l'avant-projet de programme 2009, que vous présentera Alain JACQUOT, et les avis pour 2009. Nous étudierons enfin pour avis d'opportunité un projet d'enquête présenté par Louis MEURIC. Cette formation doit en effet jouer un rôle technique en se prononçant sur des enquêtes avant de lancer la phase de réalisation.

I. Bilan du programme à moyen terme 2004-2008

Jean COIFFARD

Ma présentation portera en premier lieu sur les traits généraux qui ont marqué le bilan que Bernard Guibert et moi-même avons dressé sur l'ensemble des formations du CNIS. J'évoquerai ensuite les points concernant spécifiquement notre formation, avant de conclure sur quelques perspectives.

Les traits généraux qui caractérisent l'ensemble des formations du CNIS sont, du côté de l'offre, les investissements lourds réalisés par la statistique publique, et, du côté de la demande, une évolution forte.

1. Des investissements lourds

Au cours de ce moyen terme, les formations du CNIS se sont investies dans plusieurs directions :

- le recensement de la population ;
- la refonte des grands répertoires (SIRENE, base des répertoires des personnes physiques) ;

- l'utilisation plus massive et plus systématique des sources administratives ;
- la consolidation de l'observation des prix dans plusieurs domaines ;
- la diffusion, en particulier la généralisation de la diffusion gratuite par Internet.

Tous les producteurs, dont le SESP et l'INSEE, ont mis en ligne leurs informations gratuitement sur leurs sites. Ces sites sont devenus des médias essentiels de diffusion de l'information au cours de ce moyen terme. A cela s'ajoute l'ouverture du site de la statistique publique il y a deux ans. L'accès aux métadonnées doit encore être amélioré ; elles sont souvent insuffisantes soit sur les sources, soit sur les méthodes.

2. Nouvelles demandes adressées à la statistique publique

Nous avons vu émerger, au-delà de l'échelon géographique national qui est le cœur de la statistique française, des besoins supra- et infra-nationaux. Notre formation se caractérise par le fait que les besoins supra-nationaux, notamment ceux d'origine européenne, y sont nettement plus faibles qu'ailleurs, tandis que les besoins infra-nationaux, jusqu'aux niveaux locaux assez fins, y sont plus développés qu'ailleurs. Notre formation est celle qui a le plus d'adhérences avec la formation Statistiques régionales et locales.

Les problématiques liées à l'évaluation des politiques publiques et au développement durable concernent moins notre formation que les enjeux de la globalisation de l'économie.

3. La formation UEL, lieu de rencontre entre deux grandes préoccupations

Des attentes fortes s'expriment, notamment au niveau local, pour une meilleure connaissance des logements et de leurs occupants. Beaucoup de réalisations demeurent centrées sur l'économie de la construction. Il existe cependant de très notables exceptions, telles que l'enquête Logement et l'enquête sur l'occupation du parc social.

L'un des grands chantiers d'investissement portait sur la consolidation, dans l'ensemble de la statistique publique, du système d'observation des prix. Cela s'est traduit, dans notre formation, par le lancement de réflexions sur l'indice du coût de la construction. Les avis émis en 2003 mentionnaient l'importance du chantier. Cet indice n'a pas encore évolué, mais nous savons dans quelle direction travailler. Il représentait une grande charge de travail pour les entreprises et ses méthodes de calcul étaient anciennes ; on compte passer à un indice hédonique, avec plus d'observation et moins de travail pour chaque entreprise enquêtée. L'indice de prix de l'entretien-amélioration des logements (IPEA), sur lequel des questions analogues se posaient, sera maintenu à court terme tel qu'il est actuellement.

Autre grand chantier, la statistique publique a investi pour mieux utiliser la source fiscale. Les entreprises du secteur du logement, de la construction et de l'équipement sont concernées par la mise en œuvre de RESANE. La mise en place du fichier FILOCOM¹, construit par la Direction générale des finances publiques, qui apparie les informations sur les impôts des particuliers, les fichiers de propriétaires et la taxe d'habitation, concerne plus spécifiquement notre formation. Ce fichier est tout à fait adapté au suivi du marché du logement et à l'aide à l'exploitation locale. L'accès à ce fichier n'est pas ouvert au grand public, mais réservé aux statisticiens habilités. Si les demandes se multipliaient, il pourrait y avoir, à terme, un goulot d'étranglement.

L'avis émis en 2003 tablait sur l'information d'origine notariale. Il y a eu quelques déceptions de ce point de vue. On a fait mieux concernant l'information d'origine fiscale, notamment grâce au fichier FILOCOM.

Le suivi de la construction neuve, sur lequel un avis de 2003 mettait l'accent, est consolidé. Les inquiétudes d'alors étaient liées au changement des procédures d'attribution des permis de construire. La réforme de cette procédure a été plus longue que prévue et n'a pris effet qu'en octobre 2007. Le système SITADEL, à la base de tout le dispositif statistique public, a été adapté. L'opération avait été bien anticipée. Les

¹ Le système d'observation statistique des logements, dénommé FILOCOM, correspond à un traitement automatisé de données issues des fichiers fiscaux et fonciers. Le fichier FILOCOM est constitué à partir du fichier de la taxe d'habitation (TH) auquel sont rapprochés : le fichier foncier (des propriétés bâties), le fichier des propriétaires et le fichier de l'impôt sur les revenus des personnes physiques (IRPP ou IR).

incertitudes qui demeurent ne sont pas le fait des statisticiens mais de l'opérabilité et du système administratif lui-même. L'articulation avec le répertoire des immeubles localisés (RIL) doit encore être précisée. Le RIL permet de s'assurer que les enquêtes annuelles de recensement couvrent bien les ménages qui habitent des logements neufs.

Un avis de 2003 concernait le suivi des dispositifs d'aide à l'investissement locatif, dans la thématique du suivi des politiques publiques. Il ne s'agit pas du point le plus brillant du bilan. Les dispositifs récents n'avaient pas organisé la remontée de l'information. Il est difficile, pour les statisticiens, de récupérer de l'information quand le système ne le prévoit pas au départ. Nous constatons aujourd'hui une réelle méconnaissance des types de logements, des bénéficiaires et des effets sur les marchés de ces nouveaux dispositifs. Un palliatif, consistant à sur-échantillonner l'enquête Logement auprès des particuliers bailleurs entrant dans ces dispositifs, a été mis en place. L'enquête Logement est l'un des piliers du système statistique sur ces questions.

L'amélioration de la connaissance du parc locatif social était l'un des points pour lesquels on s'intéressait non seulement aux logements physiques mais aussi, et surtout, à leurs occupants. Il était prévu de revoir les modalités de l'enquête sur le parc locatif social. Les travaux passeront dans la sphère de l'information administrative. Les contraintes de diffusion seraient levées. Le questionnaire sera conçu pour être alimenté par extraction depuis les fichiers de gestion des organismes.

Le suivi du parc de logement souffre encore de quelques lacunes, notamment sur les occupants. La population des non-logés et des mal-logés échappe à beaucoup de dispositifs existants. Je signale tout de même que l'enquête de recensement 2006 comportait, pour les grandes villes, un volet concernant les personnes sans domicile fixe et les habitations mobiles. La connaissance des expulsions et des populations concernées par celles-ci demeure très faible. Quelques flux de logements marginaux sont encore mal cernés. La diffusion de l'enquête Commercialisation des logements neufs bute sur la limite des trois promoteurs ; il est courant, au niveau local, que les promoteurs soient moins de trois. Nous étudions encore les modalités de suivi des prix de l'entretien-amélioration des logements dans les bâtiments non résidentiels. Cette question n'est pas la plus urgente pour notre formation, d'autant plus que ce suivi serait difficile à mettre en œuvre compte-tenu de l'hétérogénéité de ce parc de bâtiments.

4. Perspectives liées au développement durable

La question de la consommation d'énergie dans les bâtiments doit être abordée. Nous connaissons cette consommation en dépenses grâce à l'enquête Logement, mais nous la connaissons encore mal en volume. Comment introduire des questions en kWh dans certains questionnaires, notamment dans l'enquête Logement ?

La question du suivi de la réhabilitation du parc ancien est l'un des chantiers prioritaires mis en avant par le Grenelle de l'Environnement et pourrait être un chantier fédérateur qui concernerait beaucoup de formations du CNIS. Cette question concerne en effet les acteurs du logement, mais aussi les distributeurs d'énergie, les fabricants de matériaux d'isolation, les fabricants d'équipements de chauffage ou de climatisation, etc.

Nous devons essayer d'améliorer les études portant sur l'arbitrage entre le coût du logement et le coût de transport des ménages.

Nous envisagerons enfin d'aborder des questions concernant la santé et l'habitat.

5. Perspectives en direction des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont très concernées par notre formation. Nous envisageons diverses pistes de travail :

- Géo-référencer l'information de base pour rendre possible des restitutions à des niveaux géographiques adaptés tels que le RIL (répertoire informatisé des logements de l'Insee), les IRIS ou le RGE (répertoire à grande échelle de l'IGN) ;
- Rendre accessible, à l'échelon local, l'information d'origine fiscale et administrative ;

- Prendre en compte les besoins des politiques de la ville ;
- Etudier la résidentialisation multiple qui se développe avec l'arrivée à l'âge de la retraite des *baby boomers* qui s'installent dans leurs résidences secondaires de façon permanente, y compris de retraités européens.

Marcel BELLLOT

Je vous remercie pour ce bilan rapide et très intéressant des réalisations du précédent programme à moyen terme, qui nous guide également pour l'orientation de nos prochains travaux.

Maxime CHODORGE, Union sociale pour l'habitat (USH)

Le bilan exposé nous satisfait.

Je souhaiterais des précisions sur deux points. L'enquête Logement a sur-échantillonné les logements des bailleurs privés ; quand le fichier sera-t-il mis à la disposition des équipes de recherche ? Est-il prévu de mettre à la disposition du public et des institutions extérieures à l'INSEE ce fichier concernant les mécanismes d'investissements fiscaux ?

Catherine ROUGERIE, INSEE

L'enquête est en cours de validation et les fichiers sont en cours de constitution. Un groupe d'exploitation se met en place pour la mise à disposition. La diffusion des fichiers validés est prévue pour cet été.

Maxime CHODORGE

Ma question portait plus précisément sur le sous-fichier qui n'est pas encore mis à la disposition du groupe d'exploitation, portant sur les produits d'investissements locatifs. Devons-nous débattre sur la diffusion de ce fichier ?

Catherine ROUGERIE

Nous n'avons pas pu intégrer les données du sur-échantillonnage dans l'échantillonnage général, pour des questions de problèmes de correspondance. Ces données seront mises à disposition, mais de manière séparée.

Maxime CHODORGE

Je vous remercie pour ces précisions.

II. Les enjeux du moyen terme 2009-2013

Marcel BELLLOT

Le premier enjeu concerne l'appréciation des besoins en logement, notamment ceux des mal-logés. De grands objectifs ont été fixés en matière de construction de logements pour le prochain moyen terme : le chiffre de 500 000 logements, dont 120 000 logements sociaux, a été avancé. Nous marquerions ainsi une rupture importante par rapport aux dix dernières années. De nouveaux problèmes se poseraient cependant, car depuis le début de l'année 2008, le rythme de construction tend à baisser. Nous craignons le retour d'une situation peu favorable.

Au-delà de l'évocation du contexte général, des objectifs politiques et des difficultés conjoncturelles, nous avons souhaité évoquer la question des mal-logés et des non-logés, en confrontant, dans l'amitié, deux points de vue. Le premier est celui des mal-logés eux-mêmes, à travers la voix de Christophe ROBERT. Celui-ci nous expliquera comment la Fondation Abbé Pierre intervient pour connaître la demande des mal-logés et y répondre. Il nous indiquera ce que la Fondation estime nécessaire pour le recueil des informations et le suivi de ces personnes, afin de mieux connaître et satisfaire cette demande. Le deuxième point de vue est celui du responsable politique de l'agglomération de Mantes-en-Yvelines, qui regroupe plusieurs dizaines de milliers d'habitants. Dominique BRAYE doit répondre, au quotidien, aux besoins de ses concitoyens. Comment travaille-t-il ? De quoi a-t-il besoin ? Est-il satisfait des données qui lui sont fournies ?

Alain JACQUOT nous expliquera enfin comment il est possible, avec les outils existants, d'apprécier de façon plus ou moins précise la demande de logement. Nous ouvrirons ensuite le débat.

1. Quelle information statistique pour apprécier les besoins en logement ?

a. Présentations

L'expérience de la Fondation Abbé Pierre

Christophe ROBERT

Je vous remercie, Monsieur le Président, de permettre à la Fondation d'exprimer ce qu'elle observe dans les situations de mal-logement en France. Je souhaite apporter une précision quant à l'intitulé de cette intervention. La question de l'appréciation des besoins en logement est très large. Je souhaite faire une lecture de la Fondation sur cette question :

« L'appréciation des besoins en logement concerne souvent les besoins de constructions neuves, compte-tenu des évolutions démographiques, du desserrement familial, de l'immigration, etc. Or aujourd'hui, les situations de mal-logement que nous observons sur le territoire démontrent que les besoins ne sont pas seulement des besoins quantitatifs à l'échelle nationale, mais aussi, et surtout, des besoins d'adéquation des logements à la demande tant à l'échelle des territoires qu'au niveau des ressources des ménages. La question des besoins en logement n'est pas seulement posée par la construction neuve, même si se pose la question des niveaux de loyers de ces logements neufs, mais aussi dans la question des taux d'effort et de maîtrise de l'évolution des loyers. Il s'agit d'un enjeu majeur sur les éléments de ségrégation territoriale et de renforcement de la spécialisation spatiale. De ce point de vue, la question de l'adéquation entre l'offre existante, l'offre nouvelle, les besoins territorialisés et les besoins en termes de capacité financière des ménages est un point essentiel à nos yeux. »

Nous utilisons régulièrement la statistique publique pour qualifier l'ampleur du phénomène du mal-logement en France et les formes qu'il peut prendre. Nous sommes des usagers réguliers de la statistique publique et c'est quelque chose de très important qui est discuté aujourd'hui. Nul n'ignore la crise du logement actuelle qui s'ancre dans la durée, et ne touche plus, seulement, les personnes socialement et économiquement marginalisées mais, aussi, les classes moyennes inférieures. Aujourd'hui, on peut travailler et avoir des difficultés à se loger, avoir un logement mais peiner à le payer compte-tenu de la flambée des loyers, etc. La connaissance du mal-logement représente un enjeu de société très important, pour pouvoir mener des politiques adaptées à ces besoins. Il s'est produit un événement majeur, le 5 mars 2007, avec le vote à l'unanimité de la loi sur le droit au logement opposable (DALO). Cette évolution juridique permet l'application du droit individuel, avec la notion d'opposabilité qui engage fortement la collectivité sur la possibilité de répondre aux besoins de l'ensemble des ménages français sur les problématiques de logement.

La mise en œuvre du droit opposable impose le déploiement d'une mécanique spécifique, qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2008 pour cinq catégories prioritaires et s'appliquera à l'ensemble des personnes en difficulté de logement dès 2012. Nous devons, durant cet intervalle, mettre en place des politiques du logement mieux adaptées à la demande sociale et capables de répondre à l'ensemble des besoins.

La statistique publique et le CNIS s'intéressent à ces questions depuis dix ans et ont réalisé des avancées majeures que la Fondation salue. Un travail très important a été mené, notamment avec les enquêtes sur

les personnes sans domicile fixe, la nomenclature sur les situations de mal-logement et la mise en place d'un groupe de travail sur les situations de mal-logement animée par Maryse MARPSAT. Les difficultés majeures que rencontre un nombre croissant de nos concitoyens ont bien été prises en compte, mais il demeure cependant quelques zones d'ombres, du moins quelques contours à redéfinir. J'en citerai quelques uns, afin de vous indiquer où se situent les enjeux à nos yeux, compte-tenu de ce que nous observons sur le terrain avec les associations et des difficultés dont nous font part les collectivités locales.

Nous constatons une absence de statistiques sur un certain nombre de sujets, tels que les bidonvilles que nous avons vu croître aux portes des grandes agglomérations. Nous nous rendons sur le terrain pour apporter des aides concrètes afin de rendre plus digne le quotidien de ces personnes. L'absence d'adresse ne permet pas à la statistique publique d'appréhender ces situations.

Nous sommes par ailleurs régulièrement amenés à intervenir auprès de squats. La statistique publique ne peut interroger une personne sur le caractère légal ou illégal de son occupation. Selon les remontées qui nous parviennent, ce phénomène est en extension : quelques travaux localisés ont été menés, avançant le chiffre de 2 000 personnes en squat en Ile-de-France, mais notre visibilité est encore insuffisamment large.

Le recours de plus en plus fréquent au camping à l'année avait été qualifié d'amortisseur de la crise du logement. Il concerne par exemple des personnes qui, constatant qu'avec leur départ en retraite leurs ressources diminueraient, se sont tournées vers cette option en la pensant souvent provisoire. Nous suivons, notamment dans le sud-est de la France, des situations qui durent parfois depuis dix ans. Ces situations, bien qu'illégales, semblent aujourd'hui être en extension. Il n'existe pas de statistiques publiques sur cette question, mais une chercheuse de la DDE d'Amiens a avancé le chiffre de 100 000 personnes résidant à l'année en camping mais je ne connais pas la fiabilité réelle de ce chiffre.

Jean COIFFARD a évoqué la question des expulsions locatives. Il existe aujourd'hui des données du ministère de la justice, du ministère de l'intérieur, sur les différentes étapes de la procédure d'expulsion locative. Il demeure une zone d'ombre entre les 100 000 résiliations de bail et les 10 000 expulsions effectives avec le concours de la force publique de l'année 2006. Nous ne savons pas ce que sont devenues ces personnes, où elles sont allées et si elles ont pu trouver une situation digne. Des éléments doivent être approfondis entre ces deux catégories de données statistiques.

L'exploitation de certaines sources statistiques pourrait être plus approfondie. Je pense notamment à la question des habitations de fortune. Nous avons quelques difficultés à cerner ce que recouvre cette notion, entre les personnes vivant dans des bidonvilles, des roulottes immobilisées, des caves, des greniers, etc. Cet effort d'éclaircissement est très important, car il nous permettrait de déterminer si certaines formes de mal-logement sont exclues de cette catégorisation.

La question des communautés de personnes regroupe également des situations très diverses : foyers d'étudiants, maisons de personnes âgées, CHU, CHRS, avec les notions de long séjour et de court séjour. Une lecture plus distincte permettrait de différencier les réponses politiques apportées à ces situations.

Nous nous interrogeons également sur la question des copropriétés dégradées. Les estimations de l'enquête Logement ont été reprises dans un rapport du Sénat, qui fait écho à un chiffre différent : des éclaircissements nous semblent nécessaires.

Le champ de l'enquête sur les personnes sans domicile intègre les personnes logées à leur frais à condition qu'elles recourent aux services de distribution de nourriture. Ce point mérite une réflexion.

Les rapports de la Fondation ont pointé le manque d'informations sur la question de l'hébergement chez des tiers, autre gros amortisseur à la crise du logement. Il me semble avoir compris que ce module a disparu dans l'enquête Logement qui sera rendue publique dans les semaines à venir. Sa fréquence mériterait par ailleurs une réflexion. La prochaine enquête est programmée pour 2012 et la précédente datait de 2001. Or ces phénomènes évoluent très rapidement. Nous avons besoin d'informations fiables pour la mise en œuvre du DALO.

Concernant la demande de logement social, la connaissance départementale du numéro unique n'est pas uniformisée. Il conviendrait de mener une réflexion sur ce thème dans la suite du rapport du CGPC.

Je conclus sur la capacité de la statistique publique à fournir des données localisées. La Fondation Abbé Pierre reçoit de la part des collectivités locales, dans le cadre de la décentralisation et de la mise en œuvre

du DALO, des demandes très fortes d'informations sur les besoins en logements sur les territoires et les politiques à mettre en œuvre.

Marcel BELLIOU

Je vous remercie.

L'expérience de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines (CAMY)

Dominique BRAYE

La communauté de Mantes-en-Yvelines compte douze communes. Mantes-la-Jolie, dont le quartier du Val Fourré abrite 23 000 personnes, en est le ville centre. Je m'exprime ici en tant que Président du Syndicat mixte du Mantois qui regroupe la CAMY et la commune de Limay.

Je partage tout à fait le point de vue de Christophe ROBERT. Compte-tenu du manque de statistiques adéquates pour résoudre les problèmes qui se posent aux niveaux localisés, nous sommes amenés à déployer nos propres outils d'information pour mettre en place les politiques nécessaires. Dans la loi ENL dont j'ai été le rapporteur au Sénat, j'ai souhaité que soient mis en place, dans chaque bassin d'habitat et dans chaque département, des programmes locaux de l'habitat ; il s'agissait d'inviter les élus à mettre en place des outils d'observation leur permettant de répondre aux besoins exprimés sur leurs territoires. J'ai en effet été frappé de rencontrer des élus croyant très bien faire avec leurs politiques de l'habitat alors que celles-ci ne répondaient absolument pas aux besoins des populations de leurs territoires.

La CAMY a décidé de construire le plus qu'elle peut. Notre objectif est de mettre en place des produits qui correspondent aux besoins de notre population et à notre politique de peuplement. Je rappelle que le bassin du Mantois a été à l'origine de l'émergence de la crise des banlieues de 1991. Notre taux de logements sociaux est excessivement important. Nous avons décidé de continuer à accroître le nombre de logements sociaux sur le bassin du Mantois tout en réduisant son pourcentage de 40 % à 37 %, en construisant en nombre des logements qui ne sont pas des logements sociaux. Il est grand temps que les dispositions nécessaires soient prises pour territorialiser les aides à l'investissement locatif afin que, dans ce contexte de pénurie de logements, on ne constate plus que des produits restent vacants car ils ne correspondent pas à la demande locale et sociale.

Nous avons mis en place, depuis dix ans, une politique de logement forte. Nous sommes parvenus à convaincre tous les partenaires du logement : depuis 2004, toutes les communes ont transféré leur contingent communal à la CAMY. Nous n'avons pas pris la délégation des aides à la pierre, car notre programme de rénovation urbaine est déjà très important. Il a été décidé de démolir la partie la plus dégradée du logement social, concentré sur les deux communes-centres, et de réintégrer une autre population dans les quartiers d'habitat social tels que le Val Fourré, notamment des propriétaires, afin de changer l'aspect et la vie du quartier. Tous les logements sociaux seront reconstruits dans les communes périphériques. Nous essayons de faire jouer cette solidarité au-delà de la communauté d'agglomération sur tout le département.

Nous avons mis en place de véritables outils pour arriver à nos fins.

Le Service communautaire du logement est chargé de traiter en réseau toutes les informations. Nous disposons de la délégation du contingent préfectoral. Nous avons constaté que les différentes politiques d'attribution du logement social dans les quartiers d'habitat social, notamment dans le Val Fourré, pouvaient être un facteur de tensions excessivement fort. Chaque bailleur avait sa propre politique d'attribution de logement ; nous avons rendu le dispositif cohérent et les contingents des bailleurs ont adopté les mêmes règles et méthodes de travail que celles de la collectivité.

Trois commissions sociales se réunissent chaque mois. Des enquêtes sociales sont menées en amont de l'attribution des logements. Nous avons créé une commission de coordination intercommunale réunissant tous les acteurs du logement, à laquelle Bernard LACHARME a déjà participé.

Nous disposons de divers observatoires : l'Observatoire de l'immobilier et de l'Habitat pour le parc privé et l'Observatoire du logement social pour le parc social. Nous sommes persuadés que les attributions de logement social doivent être réalisées *via* une appréciation au cas par cas. Il a été difficile de faire accepter ce mode d'attribution aux 17 bailleurs sociaux concernés mais nous y sommes arrivés.

Nous disposons par ailleurs d'un observatoire de nos 1 300 « ménages perturbateurs », qu'il convient de traiter de façon particulière.

Nous sommes, ainsi, en mesure de réaliser une observation très fine. Nos observations sur les demandes de logement social nous indiquent que 51 ménages sont sans logement, 214 sont en sur-occupation ou dans des logements insalubres et 258 sont menacés d'expulsion. Sur un total de 3 029 demandeurs de logements, 1 581 sont des ménages potentiellement DALO, soit plus de 50 % d'entre eux.

Nous sommes devenus, au niveau des Yvelines et de l'Ile-de-France, un référent en termes de politique d'habitat. La pertinence de l'activité du Syndicat mixte du Mantois est reconnue par l'ensemble de nos partenaires. L'Etat, qui n'a théoriquement pas le droit de nous déléguer le contingent préfectoral car nous ne sommes pas délégataires des aides à la pierre, nous propose néanmoins de signer une convention de mise à disposition. Quand nous avons repris le contingent préfectoral, seulement 44 % des logements étaient attribués par le biais d'une demande à ce contingent. Après trois ans d'exercice de cette délégation, nous en sommes parvenus à 99% grâce à une mutualisation complète de nos contingents. Le logement des personnes les plus démunies est notre priorité. La pénurie actuelle de grands logements en Ile-de-France nous permet lorsque nous ne trouvons pas de grand logement dans le contingent préfectoral de le prendre ailleurs si une famille ressort de ce contingent préfectoral. Le Préfet et l'Etat ont bien compris que cette politique a fait ses preuves sur le terrain.

Marcel BELLIOU

Je vous remercie pour cette présentation. Je retiendrai essentiellement votre choix de mutualiser les contingents et de mettre en place votre propre outil de connaissance. En tant que Délégué de la fédération des agences d'urbanisme, je ne peux que m'en féliciter.

Dominique BRAYE

Notre agence d'urbanisme a en effet réalisé un travail remarquable.

b. La réponse du Système statistique public (SSP)

Alain JACQUOT

Ma présentation porte sur la réponse concrète ou envisagée de la statistique publique à ces questions. Je remercie Christophe ROBERT et Dominique BRAYE pour leurs très riches observations. J'évoquerai également des dimensions qui n'ont pas été abordées sur lesquelles des progrès sont envisageables.

Il est certain qu'il demeure quelques zones d'ombre sur la connaissance des situations de logement, en particulier des situations de mal-logement tels que les bidonvilles, les squats, le camping à l'année, les habitations de fortune, etc. Le recensement recueille tout de même certaines informations sur ce sujet. Cette information est sans doute perfectible. Un nouveau cycle d'enquêtes annuelles de recensement débutera prochainement. Je ne sais pas s'il reste encore une certaine marge de manœuvre pour modifier les questionnaires, car la mécanique de ce recensement est relativement lourde. Il importe, quoi qu'il en soit, de ne pas s'interdire d'envisager des améliorations.

En matière de mal-logement, il serait très utile de mettre en place un suivi longitudinal de la situation des personnes et des ménages. Une situation de mal-logement qui dure trois mois n'est en effet guère comparable à une situation de mal-logement qui perdure depuis dix ans. Il est vrai que notre connaissance est très limitée dans ce domaine. J'entrevois deux perspectives d'amélioration substantielle sur ce point. La statistique publique, en général, et l'Insee, en particulier, entendent mettre en place un certain nombre de panels qui devraient permettre ce suivi longitudinal. Je pense notamment au panel Statistique sur les

revenus et les conditions de vie (SRCV), qui fournira de l'information sur les personnes logées en logement ordinaire, mais permettra aussi de progresser sur la connaissance en matière de mal-logement. L'enquête Logement 2006 incluait des questions rétrospectives : il était demandé aux personnes enquêtées si elles avaient souffert, à un moment de leur vie, d'une situation d'absence de domicile. Le suivi longitudinal me semble essentiel. Je suis surpris que Christophe ROBERT et Dominique BRAYE ne l'aient pas évoqué, car nous pouvons progresser sur ce sujet. La panélisation du fichier FILOCOM mentionné dans l'exposé de Jean COIFFARD permettra également quelques progrès en matière de suivi longitudinal. Certaines techniques de panélisation, utilisées en épidémiologie, permettent de préserver l'anonymat des données. Elles trouveraient leur utilité à être appliquées dans le cas de FILOCOM.

Le troisième thème important est la question des données localisées. Christophe ROBERT l'a brièvement mentionnée et Dominique BRAYE l'a évoquée de manière plus détaillée. Il s'agit d'une question essentielle, dans la mesure où les politiques de l'habitat se jouent de plus en plus au niveau local. Il importe donc de mener une observation fine de l'offre et de la demande de logement à ce niveau. L'information concernant le niveau local ne peut être tirée, sauf exception, d'enquêtes statistiques. La significativité d'une enquête statistique est en effet fonction de la taille de l'échantillon et non pas du taux de sondage. Pour obtenir un échantillon représentatif pour chacune des 22 régions françaises, il faut donc disposer de 22 fois la taille d'échantillon nécessaire pour avoir des résultats représentatifs au niveau de la France entière. Plus le niveau géographique d'étude est fin, plus les difficultés se posent avec acuité. Ces difficultés nous amènent à nous tourner vers des sources administratives, qu'elles soient relatives à l'offre ou à la demande. Concernant les sources relatives à l'offre, je signale brièvement que nous nous apprêtons à lancer le projet de refonte de l'enquête sur le parc locatif social, qui aboutira à la création d'un véritable répertoire des logements sociaux. Il s'agit là d'un travail de constitution d'une infrastructure statistique de base, permettant de mieux suivre l'offre et que nous pourrions envisager d'enrichir à des fins statistiques, en particulier par des appariements avec d'autres fichiers (fiscaux ou CAF par exemple). Concernant la demande et les conditions de logement, nous estimons que le fichier FILOCOM est un outil fondamental. Jean COIFFARD a évoqué les difficultés que nous rencontrons dans sa diffusion. Nous devons travailler avec la DGI sur un assouplissement des règles du secret fiscal. Je signale ce point concernant notre travail avec le législateur à Dominique BRAYE : il existe une véritable contradiction. En effet, toute donnée collectée par l'administration fiscale dans le cadre de sa mission, même la plus anodine, est une donnée soumise au secret fiscal. Ce secret représente un blocage important en matière de diffusion. Nous n'avons pas les moyens matériels de répondre à toutes les demandes de tabulations qui nous sont adressées.

J'en viens aux observatoires locaux de l'habitat. Cette initiative est tout à fait bienvenue car les acteurs locaux, lorsqu'ils se saisissent de sujets, sont capables d'y répondre de la manière la plus pertinente par rapport à leurs besoins. Il convient cependant de se demander s'il n'existe pas un risque de déperdition de moyens et si la multiplication des petits observatoires ne serait pas finalement très coûteuse pour la collectivité. Les observatoires locaux sont très importants mais le système statistique public a un rôle à jouer en mettant à la disposition de tous une information de base localisée. Je pense que tous les représentants de l'Insee et des services statistiques ministériels ici présents se sentent, comme moi, interpellés par ce sujet.

Marcel BELLIOU

Je vous remercie pour ces réponses. Nous ouvrons le débat.

Dominique BRAYE

Le problème des observatoires est effectivement leur coût pour les collectivités locales, à tel point que la CAMY a décidé d'étendre l'agence d'urbanisme du Mantois à toute la Seine Aval, soit 51 communes. Il importe de mutualiser et d'optimiser les savoir-faire.

Je tiens à préciser que les Services Logement des collectivités territoriales assurent un suivi des ménages. L'obligation, pour les ménages, de déposer une nouvelle demande chaque année, permet de suivre l'évolution de leur situation et leur satisfaction.

Christophe ROBERT

Je remercie Alain JACQUOT d'avoir mentionné les aspects longitudinaux que je n'ai pas eu le temps d'évoquer à la fin de ma présentation. Je considère effectivement que ce point est fondamental.

Je regrette par ailleurs que nous n'ayons qu'une lecture assez figée de la caractéristique des situations des ménages, que j'estime également fondamentale. Nous ne connaissons pas le parcours de ces ménages. Pour répondre de manière satisfaisante aux besoins, nous avons besoin de connaître les processus qui conduisent à l'exclusion. De la même façon et pour les mêmes raisons, notre lecture du cumul des difficultés dans les situations de mal logement n'est pas bonne. Je vous remercie de m'avoir permis d'apporter ces précisions.

Denis LANDART, Union sociale pour l'habitat (AORIF/USH) et Observatoire du logement social en Ile-de-France

Je souhaite revenir sur trois points.

Alain JACQUOT et Dominique BRAYE ont mentionné le développement des observatoires locaux. La Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines a la chance de disposer d'une agence d'urbanisme et donc d'un observatoire local compétent, indépendant par rapport au pouvoir politique dans le traitement de la donnée statistique, et dont les conditions de travail sont correctes. Les organismes HLM sont aujourd'hui extrêmement sollicités localement pour fournir des données de toutes sortes, notamment en fonction des besoins stratégiques locaux. Ils fournissent généralement ces données à l'Etat qui n'est pas en mesure de les faire redescendre au niveau local. Le risque principal est la multiplication de bases hétérogènes non cohérentes entre elles, interdisant la comparaison des territoires entre eux. De telles situations se créent aujourd'hui car il n'est pas possible d'avoir une décentralisation des politiques de l'habitat et de centraliser l'information statistique sans donner les outils statistiques qui permettent de jouer les politiques de l'habitat au niveau local. Ce problème de fond s'accompagne par ailleurs, pour les petites structures, d'un problème de compétences et d'accompagnement stratégique sur le traitement de l'information statistique. Certaines données constituées aujourd'hui présentent ainsi un certain nombre de risques.

Christophe ROBERT a évoqué le sujet essentiel des copropriétés. Le syndic de copropriété est une profession dont l'expression a été modifiée. Je rappelle que les territoires comme Clichy-Montfermeil ou Villiers-le-Bel sont souvent des zones de copropriétés dégradées et non des zones de logements sociaux. Il y a moins de 20 % de logements sociaux à Clichy-Montfermeil ; si ce n'était pas dégradé, il s'agirait d'une zone SRU. Il est extrêmement grave de ne pas étudier ce phénomène, en particulier dans une région comme l'Ile-de-France. La connaissance de ce phénomène est d'autant plus importante que des politiques de ventes de logement social ont été mises en place et amèneront à la création de nouvelles copropriétés.

J'en viens aux situations de camping à l'année. L'enquête Recensement général de la population recueille des informations par rapport aux caravanes. Il se pose un problème de fond sur le suivi des gens du voyage. Il existe un observatoire spécifique des gens du voyage. Il importe de parvenir à faire coïncider les deux statistiques. Les situations peuvent totalement différer : certains vivent dans une caravane par choix de vie, d'autres optent pour cet hébergement car ils n'ont plus d'autre alternative. Nous avons été confrontés à ce problème, avec l'IAURIF et la Direction régionale de l'Équipement, lorsque nous avons essayé de mesurer les besoins en DALO en Ile-de-France : comment établir si ces personnes vivant en caravane sont des gens du voyage ou des personnes en situation de mal-logement ? Les effectifs sont relativement importants.

Vous n'obtiendrez rien du numéro unique sur le plan statistique. J'en suis moi-même désolé. Environ 1,3 million de numéros ont pour l'heure été saisis. Ce fichier ne fonctionne pas et a mis à mal des fichiers centralisés de la demande tels que ceux de l'Essonne, du Val d'Oise ou des Yvelines. Nous réclamons, depuis longtemps, la recentralisation d'un fichier de la demande en Ile-de-France. Il nous importe de pouvoir au moins collecter les fichiers de demande établis dans les différents territoires afin de disposer d'une information valable. La dernière étude sur la demande a été menée en 2006 par l'IAURIF.

Bernard LACHARME, Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées

Je me retrouve totalement dans ce qui a été dit précédemment, en particulier dans les axes soulignés par Christophe ROBERT. Je tiens à souligner que le DALO a amené un contexte nouveau. Un comité de suivi avait été mis en place pour accompagner le lancement de cette loi. Il a constaté que l'enjeu de développement de la connaissance posé par le droit au logement opposable est d'articuler les interventions des uns et des autres. En effet, la loi a désigné l'Etat comme responsable de la mise en œuvre du DALO, alors que les compétences permettant d'appliquer ce droit sont éclatées entre toutes les collectivités territoriales. L'Etat se tourne aujourd'hui vers les collectivités pour savoir comment répondre aux besoins révélés par le DALO. Il nous est apparu qu'il fallait privilégier le consensus avec un arbitrage de l'Etat. Ce consensus ne peut se baser que sur une connaissance partagée sur les besoins, les marchés, etc. Cet enjeu essentiel passe à la fois par des données territorialisées fournies par la statistique nationale et par le développement d'observatoires locaux de l'habitat.

Je souhaite répondre à Alain JACQUOT sur le coût des observatoires locaux. Il importe de mettre en regard le coût de cette connaissance et les économies qui peuvent être réalisées grâce à des politiques pertinentes. Je regrette, de ce point de vue, que nous ne disposions d'aucune donnée quant à l'impact, bénéfique ou négatif, des aides à l'investissement locatif privé dont nous connaissons le coût. La connaissance est facteur d'économie.

J'insiste sur un point. Il est certain que le besoin d'outils de connaissance concerne l'ensemble des besoins de logements. Concernant les besoins spécifiques des personnes défavorisées, je suis frappé de constater que les besoins que nous connaissons le moins sont justement ceux qui sont les plus criants. Ce sont de plus les besoins qui sont le moins souvent quantifiés. Or c'est dans ce domaine que les données sont les plus évolutives. Le chiffre des personnes sans domicile ou recourant à des habitations de fortune change tous les jours. Il peut y avoir des variations très importantes sur certains territoires. Ces données sont inexistantes ou actualisées seulement tous les dix ans. Le logement, c'est affaire de long terme mais également d'urgence. On a besoin de données disponibles en temps réel sur certaines situations d'urgence.

Alain JACQUOT

Je ne préjuge pas de combien il faut dépenser en termes de connaissance sur les situations de logement. C'est au législateur d'en décider. Nous avons néanmoins l'obligation de produire les données de manière efficace. Or la multiplication des petits observatoires peut être inefficace au sens où, en dépensant la même somme, nous pourrions peut-être produire plus d'informations. Dans un contexte de tension évidente sur les dépenses publiques, cette question ne peut être évacuée. Il est certain que la connaissance permet de réaliser ailleurs des économies qui ne sont pas facilement visibles. Il ne suffit cependant pas de dépenser de l'argent pour faire des économies. Je vous rappelle que le Royaume-Uni dépense plus que la France en matière d'observation statistique sur le logement, pour un résultat inférieur en termes de conditions de logement et de taux d'effort des ménages.

Christophe TERRIER, INSEE

J'interviens sous mon ancienne casquette de statisticien du tourisme. Je rappelle que la fréquentation des campings est enquêtée par le tourisme. L'hébergement en camping s'étend dans certaines régions non seulement parce que les personnes recourent à ce type d'hébergement, mais aussi parce que les Préfets prennent des réquisitions pour y placer des personnes expulsées. En statistiques du tourisme, tout est fait pour ne pas prendre en compte ces personnes qui ne relèvent pas du tourisme. Il ne revient pas aux statisticiens du tourisme de mesurer l'ampleur de ce phénomène, considéré comme un parasitisme dans leurs études. Ces remarques peuvent être étendues aux hôtels car, dans certaines villes comme Paris, il n'existe pas d'autres lieux de placement que les hôtels. Ces données sont également éliminées de la statistique du tourisme car elles n'en relèvent pas. Je précise, par ailleurs, que les gens du voyage ne sont pas concernés car l'enquête ne porte que sur les campings de tourisme homologués. Je tiens enfin à mentionner le mouvement actuel qui consiste à louer à des étudiants pendant l'année scolaire, puis à des touristes pendant la période estivale. Ce phénomène est également éliminé des statistiques touristiques.

Dominique BRAYE

J'interviens en réponse aux nombreuses interpellations du législateur.

Je précise qu'il existe, notamment sur le territoire de la CAMY, des campings spécialisés dans l'hébergement permanent. Certaines personnes vivent par ailleurs en caravane en dehors des campings, à l'orée des bois par exemple. Il faut pouvoir comptabiliser ces situations.

Le problème des copropriétés dégradées est le plus difficile à gérer pour les élus. Je me suis souvent entretenu sur ce sujet avec Philippe Pelletier, Président de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). Le fonctionnement même de l'ANAH ne permet pas d'intervenir suffisamment en amont avant que la copropriété ne devienne insupportable pour tous les partenaires. Nous menons, en partenariat avec l'ANAH, une expérimentation sur le quartier du Val Fourré dans lequel un certain nombre de copropriétés sont en voie de dégradation. Je pense qu'elle sera concluante. Il est essentiel d'assouplir les modalités d'intervention des différents organismes afin d'agir en amont.

Je réponds à Bernard LACHARME. J'ai été membre du comité de suivi lors du lancement de la loi sur le droit au logement opposable. L'éclatement des compétences est une réalité qui n'existe pas au niveau des communautés urbaines. J'ose espérer que les programmes locaux de l'habitat (PLH) seront prescriptibles par rapport aux documents d'urbanisme. La Ministre a entendu notre demande ; il ne sera plus possible de se retrancher derrière l'éclatement des compétences et les PLH ne seront plus des documents de bonne intention dans lesquels les élus votent à l'unanimité au niveau intercommunal mais prennent des dispositions contradictoires sur leur commune.

Maryse MARPSAT, INSEE

Je suis chargée de mission auprès du chef du Département Prix, ressources, conditions de vie des ménages. J'anime le groupe « Situations marginales de logement » qu'a mentionné Christophe ROBERT et sur lequel je souhaite apporter quelques précisions. Il s'agit d'un groupe informel qui réunit des personnels de l'INSEE, de la DREES et du Ministère du Logement. Il a pour objectif de dresser le bilan des différentes sources statistiques de données concernant les situations marginales de logement, en particulier les situations de difficultés de logement. Les participants à ce groupe ont des motivations différentes : étude, détermination du nombre de personnes prioritaires pour la loi DALO, etc. Notre intérêt commun est de déterminer où trouver l'information. Le groupe s'est réuni cinq fois depuis sa mise en place en juin 2007 et se réunira encore deux fois avant la fin de l'année 2008. Nous avons notamment étudié les classifications de situations de logement, montées par le CNIS ou proposées par la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abris (FEANTSA). Nous avons également observé les sources de l'enquête Etablissements sociaux de la DREES, les questions du répertoire FINISS, les données des communautés du RP, les données de l'enquête Logement, FILOCOM, le numéro unique, etc. Nous travaillerons ensuite sur les données de la CNAF et sur les réponses des services déconcentrés de l'Etat sur les ménages potentiellement bénéficiaires de la loi DALO. Nous prévoyons de rédiger, avant la fin de l'année 2008, un document de travail qui indiquera, par situation de logement, les sources actuellement disponibles, les précautions d'utilisation nécessaires, les limites de ces sources et le niveau auquel elles peuvent être utilisées. Nous tâcherons également de fournir quelques préconisations pour des améliorations à court terme, telles que l'ajout d'une question à une enquête existante, et à plus long terme.

Marcel BELLIOU

Je vous remercie pour ces précisions. Nous devrions donc disposer, d'ici à la fin de l'année 2008, d'éléments objectifs nous permettant de mieux cerner les questions auxquelles nous souhaitons répondre.

Michel CASTELLAN, Cœur des Haltes

Je suis un ancien de l'INSEE passé dans le secteur associatif. Je me réjouis que l'on évoque les nombreuses situations de mal-logement encore mal connues et l'importance du recensement de la population (RP). Un cycle de cinq ans se termine. Il ne répondra certes pas à toutes les questions en suspens, car certains phénomènes, comme le non-logement, sont très difficiles à apprécier. Mais le RP

pourra fournir des éléments de réponses sur de nombreuses situations locales, telles que le logement en hôtel et en camping. Un travail technique, avec des investissements méthodologiques, devra peut-être être mené sur la façon dont est organisé le RP. Des aménagements pourraient être réalisés sur certains créneaux. Le RP pourra être une source utilisable.

Je rappelle que le CNIS, il y a une dizaine d'années, avait réalisé un test d'enquête sur les personnes menacées d'expulsion. Il conviendrait peut-être de rechercher ces documents.

La loi DALO modifie les conditions d'exploitation des fichiers de demande. Je réponds en quelque sorte à Denis LANDART en confirmant que ces fichiers pourraient être améliorés afin d'être une source de connaissances.

Il est certain que la statistique publique ne pourra pas répondre à l'intégralité de la demande locale de connaissances. Elle peut néanmoins apporter un certain nombre de réponses. Je m'interroge sur la comparabilité entre les travaux menés sur différents territoires ; ne conviendrait-il pas de définir des normes et des méthodologies de façon à ce que les travaux soient comparables d'un territoire à l'autre ? Je m'interroge enfin sur l'accessibilité de ces travaux. La question du logement concernant tous les citoyens, il me semble important que les données locales puissent être accessibles à l'ensemble des acteurs politiques, associatifs, etc. Nous montons actuellement, sur Antony, un observatoire du logement. Nous avons de grandes difficultés à mobiliser l'information détenue par les différents acteurs. Il est extrêmement important que ces données soient accessibles.

Christophe ROBERT

Je reviens sur la question financière. Au-delà de l'amélioration des contours de la statistique publique, il importe de se poser la question des études et de l'exploitation approfondie d'un certain nombre de domaines. Cela pose à nouveau une question de coût et de capacité de frappe de la statistique publique. Il a été répondu à la Fondation Abbé Pierre qui regrettait d'en savoir trop peu sur la trajectoire des ménages pauvres qu'elle pouvait monter des études elle-même. Or l'ENL peut observer ces trajectoires. Je ne suis pas certain que la Fondation Abbé Pierre doive mener de telles études avec l'argent de ses donateurs. La question financière est aussi posée sur ce registre.

Je rebondis sur l'intervention de Michel CASTELLAN concernant le niveau local. La diversité des approches entre les territoires peut effectivement être problématique. Concernant les campings, il faut savoir qu'un maire n'a pas toujours intérêt à annoncer que 50 ménages vivent dans le camping de sa commune. Ce sont autant de personnes qui relèvent de sa commune et qu'il devrait loger en habitat social. Tout le monde n'a pas intérêt à voir sortir ces situations de leurs zones d'ombre. Le courage de certaines zones locales de rendre compte de la diversité des situations de mal-logement peut parfois être confronté à un manque de courage de la part de certains acteurs du logement. L'enjeu politique est extrêmement fort, pour pouvoir disposer d'indicateurs et de tableaux de bord communs et approcher de façon homogène la question du mal-logement en France.

Maxime CHODORGE

Je poursuis sur le sujet des coûts. Du côté des enquêtés, nous souhaitons également être efficaces et réduire les coûts. Une enquête telle que l'enquête PLS (Parc locatif social) représente 200 000 observations statistiques ; il faut la mettre en œuvre, disposer de progiciels mis à jour pour la suivre, etc. Il importe de veiller à ce que les enquêtes déployées soient utiles et non redondantes.

Concernant les observatoires locaux, l'enjeu n'est pas de savoir s'il faut ou non monter des observatoires locaux, mais si ces observatoires locaux sont alimentés par des données pilotées au niveau national ou au niveau local. Les données pilotées au niveau local seraient diverses et non comparables. La question du pilotage de la construction de ces systèmes d'information nationaux est essentielle. Nous constatons encore que, dans certains comités de pilotage menés par l'administration, les représentants des collectivités locales ne sont pas présents. Certaines décisions sont ainsi prises par l'administration et non par les comités de pilotages. La décision de diffuser les données sur l'enquête PLS a été présentée aujourd'hui en introduction ; les membres du Comité de pilotage n'en avaient pas été informés. Nous acceptons de

participer à la construction d'observatoires et d'alimenter les systèmes d'information, mais l'administration doit afficher clairement sa stratégie.

Marcel BELLIOU

Je retiens de ce débat que c'est au niveau local que doivent être connues et mises en œuvre les politiques qui permettent de répondre à la demande de logement. Ce rôle très important du local a des conséquences tout à fait bénéfiques dans la mesure où nous mettrons en place des politiques répondant aux besoins, mais aussi problématiques en ce qui concerne la comparabilité et la mutualisation des données. Il importe que toutes ces initiatives, aussi riches que multiformes, soient encadrées, mutualisées et expertisées. La statistique nationale a à jouer un rôle de chef d'orchestre parmi ces initiatives locales, de manière à ce que les bonnes pratiques puissent être diffusées et partagées. L'importance fondamentale du niveau local pour mettre en œuvre des politiques s'accompagne de la nécessité de rassembler des données au niveau local et de faire face au risque d'éparpillement des informations. L'objectif est de parvenir à mettre en œuvre des méthodes optimales qui puissent être généralisées.

J'ai été frappé par notre méconnaissance concernant les situations les plus problématiques.

Je souligne enfin le rôle que peut et doit jouer le recensement de population. Nous arrivons aujourd'hui à la fin d'un cycle de cinq années. Il faut songer aujourd'hui à mettre en place des outils pérennes permettant une connaissance plus fine, au niveau local, de la situation du logement.

2. Quelle information statistique pour mettre en œuvre le Grenelle de l'Environnement dans l'Habitat ?

Marcel BELLIOU

Le Grenelle de l'Environnement a de nombreuses conséquences. Il imposera à la fois de nouvelles politiques et de nouvelles manières de construire et d'entretenir l'habitat. Quelles seront les conséquences de ces évolutions ? Que faut-il savoir dès à présent pour définir cette politique de mise en place d'un habitat durable dans les cinq ou dix années à venir ?

a. Présentation

Patrick ELIAS

Mon exposé porte sur les besoins d'amélioration de l'information statistique pour mettre en œuvre le Grenelle de l'Environnement dans l'habitat et, plus généralement, pour mieux connaître l'évolution de la performance énergétique du parc.

Je commencerai par un rappel bref du contexte énergétique et de l'importance majeure de l'habitat dans l'engagement d'économie d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Je présenterai ensuite les informations nécessaires à l'accompagnement des actions des acteurs publics et privés dans ce domaine.

Un contexte énergétique imposant

Je ne rentre pas dans le détail car chacun connaît la situation des marchés mondiaux de l'énergie, les enjeux de lutte contre les changements climatiques et, au-delà, les enjeux politiques, économiques et sociaux et dans les enjeux sociaux, je fais le lien avec les préoccupations sur les populations vulnérables dans leur logement en termes de précarité énergétique.

De la même façon, dans ce contexte, se développent aux différents niveaux local, national, européen et international, des politiques formulant des engagements. Je ne rappelle pas ces nombreux engagements, régulièrement mis à jour et prolongés.

L'habitat, enjeu majeur du Grenelle de l'Environnement

Un projet de loi assignant aux bâtiments existants une réduction significative des consommations d'énergie, de 12 % en 2012 et de 38% en 2020, a récemment été déposé. Parmi ces bâtiments existants, la contribution de l'habitat du secteur résidentiel sera très importante : il représente en effet deux tiers du parc résidentiel et tertiaire.

Dans ce contexte, le comité opérationnel n°3 (COMOP 3), qui travaillait sur la rénovation des bâtiments existants, a identifié, parmi ces 47 mesures, la proposition n°1 d'améliorer la connaissance du parc. Nous partons d'un constat partagé dans le cadre de politiques ambitieuses allant bien au-delà de simples engagements internationaux, car la France souhaite se montrer exemplaire.

Une meilleure information pour les acteurs publics et privés.

Quels sont les besoins d'information à satisfaire face à ces engagements ?

Qui ?

Concernant la performance énergétique du parc du logement, il convient de s'intéresser aux ménages occupants, à leurs logements et à leurs propriétaires.

Qu'observer ?

Nous observons déjà, dans une certaine mesure, les caractéristiques socioéconomiques des ménages. Il conviendra d'observer également l'état physique des logements et des équipements pour mieux apprécier la performance énergétique de ces bâtiments. D'autres éléments, tels que les décisions de travaux et de remplacement, les consommations et les dépenses d'énergie, les comportements, les usages et les confort attendus ou perçus doivent également être connus.

A quel niveau ?

L'observation devra se faire au niveau national, mais aussi à un niveau infra-national, compte-tenu du développement, aux niveaux régionaux, départementaux et locaux, de politiques d'accompagnement de la performance du parc de l'habitat. L'enjeu de connaissance au niveau local représente un véritable défi pour la statistique publique.

Quand faire cette observation et la mettre à disposition ?

Deux options complémentaires se présentent. La première est la mise à disposition de données de cadrage périodiques pour définir le sujet d'observation et faire le point du trajet parcouru. La seconde consiste à répondre au besoin de suivi régulier, à des fréquences annuelles car les actions publiques ou les initiatives privées ne sont pas mise en œuvre tous les quatre ou cinq ans.

Comment ?

Le système d'observation devra être bien conçu. Les conditions de collecte devront être soignées. Le traitement des données devra être robuste car ce que nous souhaitons utiliser n'est pas forcément collecté de manière directe sous la forme attendue : si nous souhaitons observer les consommations correspondant à différents usages, l'observation peut n'être possible que sur une consommation totale, comme pour le gaz utilisé pour le chauffage et la cuisson.

Il importe d'établir comment définir cette observation. Les partenariats sont essentiels : l'observation est une coproduction. L'accessibilité des données représente un nouvel enjeu.

Pourquoi ?

Il faut pouvoir donner des éléments d'accompagnement des politiques publiques et des actions privées Il faut pour cela définir des objectifs, des cibles en termes de population de ménages ou de catégorie de logement. Les instruments mis au service de cette politique sont variés ; il faut pouvoir en apprécier le

potentiel pour choisir les plus adaptés aux objectifs. La question essentielle de l'évaluation des politiques publiques est la mise à disposition des éléments, tant au niveau de l'exécutif que du législatif, pour apprécier l'impact et l'efficacité de ces politiques publiques.

Nous constatons des retombées de l'enrichissement de ce système d'information sur la performance énergétique. La mise à disposition d'informations nouvelles permet de développer d'autres formes de modélisation et prévision stratégique à moyen et long terme, et, enfin, renforcer l'expertise scientifique et professionnelle.

Quelques leçons de l'étranger

Sur l'approche concernant les ménages et l'état physique de leurs logements, le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont une longue expérience.

L'expérience du Canada, des Etats-Unis et de l'Allemagne sur la connaissance des consommations et des dépenses d'énergie est également très probante.

Ces expériences étrangères, tout à fait probantes, n'ont aucun équivalent en France.

Marcel BELLIOT

Je vous remercie pour cet exposé. Quelles sont les perspectives de la statistique publique par rapport à ce vaste programme mis en œuvre à l'étranger ? Est-elle en capacité de répondre aux besoins exprimés ?

b. Les scénarios envisagés par le Système statistique public

Alain JACQUOT

L'exposé de Patrick ELIAS et le mien sont issus de la réflexion collective d'un groupe de travail constitué à l'automne 2007, dont Patrick ELIAS, Catherine ROUGERIE et Bernard NANOT, de l'Observatoire de l'énergie, constituent le noyau dur. Ce groupe a également associé diverses directions d'administrations centrales du Ministère de l'Ecologie et divers organismes tels que le Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (CEREN), l'ADEME et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), etc.

L'objectif est d'avoir, dans une même base de données individuelle, des données sur la consommation d'énergie et sur ses déterminants. Nous recueillons des données sur les dépenses en énergie dans les enquêtes Logement mais nous ne disposons pas de données sur la consommation d'énergie en volume. C'est, en quelque sorte, une lacune de l'enquête Logement.

Les déterminants de la consommation d'énergie sont :

- les données climatiques ou météorologiques qui peuvent être injectées après coup dans le fichier d'enquête ;
- la performance thermique du logement dont l'évaluation passe par le recensement d'un certain nombre de critères qui l'influencent ;
- les comportements des occupants pour lesquels les caractéristiques sociodémographiques du ménage (nombre d'occupants, âge, présence à la journée et à la semaine, etc.) constituent des proxies.

Nous ne disposons pas, à l'heure actuelle, d'une base de données qui réponde à ces besoins. L'enquête Logement ne mesure pas les consommations d'énergie et la description technique du logement nécessite d'être élargie dans la perspective d'une enquête Energie. Les panels du CEREN mesurent les consommations d'énergie mais ils n'incluent pas de mesures de la performance thermique et souffrent de deux faiblesses : la taille très réduite des échantillons, et le mode d'échantillonnage qui comporte un risque de non-représentativité de l'échantillon.

A partir de ces constats, nous avons dressé deux scénarios, que je vous présente dans leurs grandes lignes.

Ajouter une deuxième visite à l'enquête Logement

Cette deuxième visite serait une visite technique, réalisée, non plus par un enquêteur généraliste, mais par un professionnel qualifié. Elle impliquerait un certain nombre de mesures physiques centrées sur les questions de consommation d'énergie et de performance thermique. Cette visite serait plus coûteuse que l'enquête généraliste. L'ordre de grandeur actuel s'élève à 250 euros par logement enquêté, tandis que le coût moyen de la visite généraliste est de l'ordre de 50 euros. Cette seconde visite ne pourrait donc pas être réalisée sur la totalité de l'échantillon de l'enquête Logement si ce scénario était retenu.

Mettre en place un panel de logements

Le deuxième scénario consisterait à mettre en place un panel de 5 à 6 000 logements, renouvelé par quart tous les quatre ans. L'étude se déroulerait en quatre à cinq interrogations annuelles successives. La première visite serait l'occasion d'un entretien assez détaillé et d'une mesure de la performance thermique du logement. Lors des visites suivantes, le questionnement, plus léger, serait centré sur la consommation d'énergie de l'année écoulée et sur les changements advenus en termes de composition du ménage occupant et de travaux ayant des répercussions sur la consommation d'énergie.

Pour des tailles d'échantillon comparables, ce second scénario serait plus coûteux. Compte-tenu des contraintes de coût pesant sur l'administration, nous ne parviendrons pas à disposer, chaque année, d'un échantillon représentatif. Pour publier des résultats, il faudra sans doute « moyenniser » la collecte de plusieurs années successives. Il n'est pas certain que ce scénario réponde mieux aux besoins en matière de suivi des politiques de consommations d'énergie.

Jean COIFFARD

J'interviens en tant qu'ancien dirigeant du CEREN, GIE dont les membres sont l'ADEME, EDF, Gaz de France et quelques entités de distribution d'énergie. Le CEREN étant un organisme privé, les chiffres qu'il publie sont réservés à ses membres. Mais l'un de ses membres étant l'ADEME, la collectivité en bénéficie tout de même.

Je réagis aux propos de Patrick ELIAS qui affirmait que la France ne proposait aucun équivalent aux démarches du Royaume-Uni, des Pays-Bas, etc. La France fait tout de même partie des pays les mieux équipés en matière de connaissance des consommations d'énergie dans le logement y compris en liaison avec les principaux déterminants, les comportements, les prix, les conditions climatiques et météorologiques, etc.

Je commente brièvement les scénarios évoqués par Alain JACQUOT. Pour le CEREN, la vraie lacune a toujours été la connaissance physique du parc de logements anciens. La statistique est incapable de différencier ce qui a trait à l'état du logement et ce qui a trait aux comportements des ménages. La dispersion constatée, après étude d'éléments objectifs tels que la situation de revenus ou la situation familiale, est due aux comportements des ménages. Je recommanderais de mettre l'accent sur cet aspect et de recourir à des enquêteurs spécialisés.

Yvonick RENARD, MEDEF

Patrick ELIAS a souligné l'importance des partenariats pour la coproduction de données sur le sujet. Jean COIFFARD a présenté les collaborations menées entre l'Etat et des fournisseurs d'énergie. Il faut absolument associer les nombreuses professions, depuis les techniques de construction et d'isolation, les métiers du génie climatique, etc. J'ai le sentiment que, malgré le Grenelle de l'Environnement, cette démarche n'a pas été mise en œuvre. Nos réflexions portent pourtant sur le moyen et long terme.

Marcel BELLIOU

Certaines professions seront invitées à intervenir le moment venu.

Louis MEURIC, SESP

J'appartiens au Bureau de la statistique des entreprises de construction. Je souhaite répondre à Yvonick RENARD. A l'automne prochain se déroulera une enquête sur l'entretien-amélioration dans le bâtiment qui comportera un volet de deux pages sur les travaux visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments. Ce volet, bien que léger, permettra de cerner la capacité des entreprises du bâtiment à installer des matériels très performants en matière d'économie d'énergie. Avec le crédit d'impôt, le moindre double vitrage est considéré comme une amélioration de la performance énergétique. Nous ciblerons plus particulièrement les équipements hautement performants.

Patrick ELIAS

Je souhaite apporter quelques précisions en réponse à Jean COIFFARD. Il est certain que, si aujourd'hui nous identifions des lacunes importantes, nous avons néanmoins mobilisé des éléments d'information, recueillis notamment par le CEREN, très utiles. Je partage le diagnostic d'Alain JACQUOT : il n'y a pas d'équivalent en France aux deux types d'expériences que j'ai cités : aucune inspection physique des logements n'est réalisée en France et les observations sur les consommations d'énergie ne sont pas effectuées par des établissements statistiques publics, ce qui pose un problème d'accessibilité et de diffusion des données. Or, une retombée immédiate de l'enrichissement des connaissances et de la mise à la disposition de la communauté nationale est l'occasion de mettre en œuvre d'autres développements. La modernisation énergétique est très pauvre en France alors qu'elle est particulièrement riche dans d'autres pays où l'Etat a créé les conditions de cette modernisation, donc les données d'observation.

Si l'on observe les méthodologies utilisées sur cette deuxième famille des consommations d'énergie, les conditions de réalisation des enquêtes sont doublement intéressantes. Ces enquêtes donnent des points réguliers pour répondre aux besoins des collectivités.

Je prolonge la réflexion d'Yvonick RENARD. Je suis profondément convaincu qu'il importe d'impliquer les acteurs publics et privés. Nous avons l'ardente obligation d'associer, dès le début, ces acteurs. Nous devons faire preuve d'audace et de réflexion.

Alain CHOUGUIAT, UPA CAPEB

Il me semble important que chacun prenne conscience que la connaissance du parc existant en matière de rénovation thermique est très peu lisible. L'accent doit être mis sur la connaissance de la diversité du parc car des écarts considérables peuvent exister entre les performances et les conditions en centre urbain d'avant 1948 et en périurbain d'après 1970. Une connaissance fine est indispensable.

Il importe par ailleurs de distinguer clairement performance énergétique et résultats. Le comportement des ménages joue beaucoup sur le résultat global ; la mesure du comportement est beaucoup plus subjective que la mesure de la performance.

J'attire votre attention sur ces deux points qu'il me semble important d'intégrer dès le départ pour délimiter un champ qui puisse nous mener sur des mesures d'appréciation et permettre une traçabilité des actions menées.

Denis LANDART

Il importe en effet d'être extrêmement prudent sur les types de comportements qui peuvent être très erratiques.

Je m'interroge sur un sujet qui n'a pas été abordé. Le DPE est une mesure obligatoire qui intervient dans toutes les ventes de logements neufs. A-t-il été envisagé de mener des observations concernant le DPE et les mutations de logements ? Cette source de données serait un élément de discussion avec les collectivités locales qui mènent également des politiques en matière énergétique. Dans les secteurs HLM, il nous est par exemple annoncé que 30 % de notre parc est en D et doit être passé en C. Qu'est-il prévu concernant le DPE ?

Marcel BELLIOT

Il me semble discerner une petite difficulté pour une meilleure connaissance des gisements d'économie possibles dans le parc existant de 30 millions de logements. Quelle méthode mettre en œuvre pour identifier l'étendue des besoins et la capacité d'y répondre ? Ne devons-nous pas forcément passer par une sorte de répertoire général permettant d'identifier tous les logements et de proposer à tous leurs occupants des actions concrètes ? Il est intéressant de savoir que l'on consomme beaucoup trop d'énergie et d'imaginer comment en consommer moins. Mais je ne vois pas comment nous pourrions mettre en place un véritable système opérationnel qui permettra de mener sur dix ans une politique comblant les lacunes et répondant aux besoins sans s'appuyer sur une enquête générale. Comment passe-t-on de la connaissance du problème et de l'esquisse des solutions à l'action concrète menée immeuble par immeuble et logement par logement ? De quoi avons-nous besoin pour répondre à ces questions ?

Alain JACQUOT

J'apporte des éléments de réponse à Denis LANDART.

Trois éléments doivent être pris en considération concernant le DPE. Une remontée statistique du DPE pourrait être utile, mais il faut en connaître les limites. En effet, le DPE, sur le parc construit avant 1948, n'est pas véritablement un indicateur de performance thermique du logement mais plutôt un indicateur de consommation effective : nous nous situons là dans la confusion relevée par Alain CHOUGUIAT. Si nous collectons l'information du DPE, nous ne pouvons néanmoins rien affirmer sur la performance thermique du parc d'avant 1948, car les comportements entrent en jeu. Par ailleurs, une remontée des DPE ne permet pas une vision de la performance d'ensemble du parc car certains logements changent d'occupants plus souvent que d'autres : les petits logements urbains tournent nettement plus rapidement que les grands logements ruraux. De plus, le DPE est très vite périmé car le premier réflexe de l'acquéreur, après la vente, est souvent de réaliser des travaux qui modifient la performance thermique du logement et rendent le DPE obsolète. Enfin, nous avons également besoin de mesurer la consommation effective et les comportements des ménages : le DPE seul est intéressant mais ne permet pas de répondre aux besoins de montage et d'évaluation *ex ante* et *ex post* des politiques publiques qui pourraient avoir un effet sur la consommation d'énergie dans le parc résidentiel.

Je réponds à la question de Marcel BELLIOT. L'exhaustivité pourrait être utile mais elle est très coûteuse. L'échantillon dont nous pourrions disposer à partir d'un projet comme celui évoqué permettrait, déjà, beaucoup de choses. Nous connaissons, d'un côté, la consommation d'énergie, et, de l'autre, ses déterminants (la performance thermique, les données météorologiques et les comportements) : cette base de données serait très intéressante pour éclairer les politiques publiques à ce sujet. Nous pouvons envisager des mesures plus ou moins ciblées et simuler ce que permettraient des mesures réglementaires, des subventions ou des taxations, grâce à ce type de base de données.

Patrick ELIAS

Je complète le propos d'Alain JACQUOT sur l'enjeu professionnel. La connaissance nouvelle que nous pourrions acquérir en évaluant la performance énergétique dans un cadre se rapprochant *de facto* du DPE représente un enjeu incontestable en termes d'évolution des outils et des méthodes, et de recalage des hypothèses. Le meilleur exemple est celui du déroulement des travaux au Royaume-Uni pour l'élaboration du certificat de performance énergétique, équivalent du DPE. Cet outil existe depuis plusieurs années et est régulièrement utilisé dans les enquêtes Logement anglaises. Il a permis, non seulement de mettre à jour et de caler les outils, mais aussi de faire avancer la qualité professionnelle des DPE. Les Anglais ont compris depuis au moins cinq ans que le DPE est un outil soumis à variabilité. Le DPE français n'échappe à cette variabilité. Le fait de tester leur dispositif chaque année avec l'enquête Logement leur permet de progresser : ils savent que, s'il existe une variabilité, des actions peuvent être menées, notamment en termes de formation des professionnels, pour la réduire. Enfin, la participation à l'enquête Logement anglaise, pour l'équivalent de nos diagnostiqueurs, est une référence sur la carte de visite. Il serait souhaitable que la participation à un dispositif comme ceux qu'a présentés Alain JACQUOT soit également une référence pour les professionnels français.

Bernard LACHARME

J'insiste sur la nécessité de lier les éléments de connaissance technique portant sur la performance du logement et sur les caractéristiques de l'occupant et du propriétaire, notamment les revenus. Il a été question d'opérationnalité ; nous devons aller dans cette direction pour aider les pouvoirs publics à prendre les décisions pertinentes en tenant compte de la capacité réelle des occupants à réaliser des travaux. L'enjeu est environnemental, mais également social : dans bien des domaines, l'amélioration des normes de logement pour la réhabilitation et la rénovation de l'habitat, *a priori* dans l'intérêt des citoyens, a produit de l'exclusion. L'enjeu est de s'assurer que la performance énergétique de l'habitat est améliorée sans mettre en difficulté les ménages, qu'ils soient locataires de logements sociaux, propriétaires occupants, locataires de logements privés, etc. Aussi l'Etat doit-il avancer parallèlement dans la connaissance non seulement de la performance du logement mais aussi de ses occupants et propriétaires.

Marcel BELLIOU

Je retiens de ce débat que l'exercice est en pleine construction. La définition des méthodes, l'identification des sources et les choix de méthodologies sont en cours. C'est le bon moment pour demander à nos collègues techniciens comment répondre mieux aux questions que pose le Grenelle de l'Environnement dans le domaine de l'habitat et rendre possible une opérationnalité dans des conditions satisfaisantes et disposer des bons outils pour agir.

3. Projet d'avis sur le programme à moyen terme 2009-2013

Françoise DUSSERT

Projet d'avis, approuvé après débat.

1. Le Conseil soutient les efforts du SSP pour développer la connaissance des situations de mal-logement, y compris les situations d'hébergement par les tiers à l'occasion de la réalisation des enquêtes logement. Il recommande **plus généralement d'améliorer la connaissance des conditions d'exclusion du logement** dans le cadre notamment de la loi sur le droit au logement opposable. Il encourage par ailleurs l'observation des trajectoires résidentielles notamment des personnes mal logées.
2. Le Conseil souhaite que les services statistiques intègrent les préoccupations de développement durable, à partir de questionnements et de méthodologies appropriés. Il souhaite en particulier que soient mieux connues **les situations de logement susceptibles de porter atteinte à la santé des occupants, ainsi que les consommations d'énergie au sein de l'habitat**. Il suivra avec attention le projet d'enquête sur la performance thermique des logements et la consommation d'énergie résidentielle des ménages.
3. Conscient de l'intérêt des sources fiscales **pour la connaissance au niveau local des conditions de logement et des marchés du logement**, le Conseil invite la DGI et les services statistiques des ministères chargés du logement et de l'équipement à réfléchir aux modalités de diffusion de l'information Filocom. Il souhaite que l'accès à cette information soit facilité, en particulier aux chercheurs, aux services de l'État en charge de la politique du logement et aux collectivités territoriales, dans le respect des règles du secret professionnel. Il demande par ailleurs à ce que l'Insee et les services statistiques ministériels puissent exploiter à des fins statistiques les bases fiscales concernant les mutations immobilières et foncières.
4. Le Conseil encourage le SESP à mettre en œuvre la refonte de **l'enquête sur le parc locatif social (EPLS)**, pour améliorer l'information des services en charge de la politique du logement social. Il note que l'inventaire annuel des logements sociaux qui résultera de cette refonte devrait constituer **le socle de base de l'observation du parc social et de ses occupants**. Il souhaite qu'une refonte des autres dispositifs statistiques touchant le champ du logement social soit engagée au cours du moyen terme, de façon à les articuler entre eux. On gagnera en qualité de l'information et en délais de diffusion tout en réduisant la charge de réponse pour les bailleurs et les ménages.

5. Soucieux que soit améliorée la précision de **l'indice des loyers**, le Conseil soutient le remplacement pour la mesure de l'évolution des loyers HLM, de l'enquête trimestrielle actuelle auprès d'un échantillon de ménages locataires, par une collecte directe de loyers auprès d'un échantillon de bailleurs sociaux. Il invite l'Insee et les représentants des bailleurs sociaux à étudier les conditions dans lesquelles pourraient être utilisée l'information disponible dans les systèmes des bailleurs et sa transmission à l'Insee. Il invite le service statistique à réfléchir aux éventuelles synergies, à terme, entre cette enquête trimestrielle sur les loyers et l'inventaire annuel des logements sociaux que le SESP projette de substituer à l'enquête EPLS.
6. Le Conseil encourage l'Insee à poursuivre ses efforts en vue d'une **meilleure connaissance de l'évolution des prix des logements neufs**. Il souhaite que ces efforts aboutissent à la publication d'un indice mobilisant les données les plus pertinentes, et invite les services producteurs à faciliter l'accès de l'Insee aux données susceptibles d'être mobilisées dans cette entreprise.
7. Le Conseil recommande au système statistique public de **réfléchir aux méthodes et aux données qui permettraient d'aider à une meilleure coordination des observatoires locaux** qui se mettent en place de façon décentralisée.

III. Avant-projet de programme 2009

1. Présentation

Alain JACQUOT

Compte tenu de l'heure déjà très avancée, il n'est peut-être pas utile de présenter les avant-projets pour 2009 car ils ont été diffusés à l'avance et une présentation brève serait réductrice. Nous pouvons noter vos observations si vous souhaitez formuler quelques remarques.

2. Projets d'avis 2009 de la formation

Françoise DUSSERT

Le projet d'avis pour 2009 résume les points importants du programme à moyen terme.

1. Le Conseil exprime à nouveau son attachement **au projet RESANE**, dont l'objet est d'améliorer la qualité de l'information produite annuellement sur les entreprises tout en réduisant la charge de collecte. Il invite les services producteurs à ne pas relâcher leurs efforts en 2009 pour que l'aboutissement de ce projet soit un succès.
2. Le Conseil salue les réflexions méthodologiques menées par l'Insee et le Sesp en vue d'une **refonte du mode de calcul de l'indice du coût de la construction**. Il souhaite qu'à l'occasion du passage à la méthode hédonique soit envisagé un accroissement de la taille de l'échantillon de l'enquête prix de revient des logements neufs (PRLN) de façon à améliorer la précision de l'indice. Il note avec satisfaction que le passage à la méthode hédonique devrait réduire la charge de réponse pour les enquêtés.
3. Le Conseil appuie l'idée de remplacer l'enquête trimestrielle actuelle auprès de ménages locataires par une enquête directe auprès des bailleurs, pour le calcul de **l'indice des loyers d'habitation du secteur social**. Pour le parc privé, le Conseil invite l'Insee à poursuivre les réflexions méthodologiques engagées pour prendre en compte des données de loyer déjà collectées par des organismes représentant les bailleurs et les locataires.

4. Le Conseil soutient le projet de **refonte de l'enquête sur le parc locatif social** et les axes retenus : obligation de réponse assise sur un acte législatif spécifique, collecte au logement, et rapprochement avec les systèmes d'information des bailleurs pour minimiser la charge de réponse. Il souhaite que cette enquête renouvelée soit réalisée dès 2010 après que les projets législatifs aient été soumis au Parlement.

Le Conseil valide cet avis de la formation à l'unanimité.

IV. Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes

Louis MEURIC

L'enquête qui vous est soumise porte sur les déchets produits par l'activité de la construction en 2008. Je rappelle que la construction est un marché, avec des prix, une offre et une demande. En période de tension sur les prix, des problèmes peuvent se ressentir du côté de l'offre, c'est-à-dire du côté des entreprises de construction. Cette enquête sur les déchets vise à répondre à plusieurs demandes :

- une demande européenne émanant du règlement statistique européen sur les déchets ;
- une demande de la profession elle-même (FFB, FNTP, CAPEB, etc.), l'élimination des déchets fortement réglementée lui posant d'énormes problèmes ;
- une demande nationale renforcée récemment par le projet de loi Grenelle.

Le secteur de la construction français produit environ 350 millions de tonnes de déchets par an. Ces déchets représentaient, en 2004, 45 % de la production nationale de déchets. Ils en représenteront 60 % en 2009 du fait du changement de définition des déchets.

L'enquête est basée sur un questionnaire administré en 2004 auprès des entreprises de démolition dont le noyau dur porte sur la connaissance de la production des déchets selon leur nature et leur mode d'élimination. Ces démarches nous sont imposées par le règlement statistique européen sur les déchets.

Nous souhaitons, pour 2008, étendre l'enquête à l'ensemble du secteur de la construction. Les données les plus fiables disponibles datent en effet de 1998 pour le bâtiment et de 2002 pour les travaux publics. La loi Grenelle et les lois précédentes ont imposé tout un cadre local dans la réglementation des déchets. Nous souhaitons disposer d'un échantillon important de 6 000 entreprises de construction et ajouter des questions portant sur l'organisation des entreprises pour répondre aux défis du Grenelle. Nous obtiendrions ainsi un questionnaire de cinq pages et non plus de quatre pages comme en 2004.

Christophe TERRIER

Les entreprises ont-elles l'obligation de répondre à cette enquête ?

Concernant l'articulation avec les autres sources, la FFB et la FNTP ont mis en place, en parallèle, un répertoire des décharges de France. Sera-t-il utilisé en complément ?

Louis MEURIC

Les entreprises seront dans l'obligation de répondre.

Pour la connaissance de l'organisation des entreprises de construction elles-mêmes, aucune articulation immédiate n'est possible avec ce répertoire des décharges. Nous pourrions cependant envisager des statistiques mettant en rapport la production de déchets et les potentiels d'élimination.

Patrice GREGOIRE, IFEN

L'idée de cette enquête est aussi d'aboutir à des coefficients qui pourront être utilisés par la suite pour répondre aux demandes européennes.

Louis MEURIC

C'est exact. Pour cette raison, nous demandons une décomposition du chiffre d'affaires par nature de chantier afin de pouvoir calculer les coefficients rapportés à ce chiffre d'affaires.

Le Conseil donne un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

Conclusion

Marcel BELLIOT

Je vous remercie pour votre participation à cette réunion.

La séance est levée à 12 heures 30.

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Avant-projet de programmes statistiques à moyen terme 2009-2013
- Avant-projet de programmes statistiques 2009
- Fiches descriptives d'enquêtes présentées pour avis d'opportunité
- Avis sur les programmes statistiques 2008

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur les déchets produits par l'activité de la construction en 2008

Programme : 2009

Emetteur : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
Sous-direction de l'observation statistique de la construction
Service économie, statistiques et prospective (SESP)

Au cours de sa réunion du 30 mai 2008, la formation Urbanisme, équipement, logement du Cnis a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectif de recalibrer les estimations biennales fournies à Eurostat dans le cadre du règlement européen sur les statistiques de déchets (RSD) demandant la production de déchets selon leur nature et leur mode d'élimination. Il s'agit d'une enquête ancienne largement renouvelée. L'enquête sur un champ aussi vaste est nouvelle : en effet, la précédente enquête, réalisée en 2004, n'avait porté que sur le champ de la démolition.

Les principaux thèmes abordés sont :

- Décomposition du CA par nature de chantier : travaux publics, démolition, réhabilitation lourde, entretien-amélioration, construction neuve
- Décomposition de la production de déchets selon leur nature et leur mode d'élimination
- Freins à une démarche plus durable des entreprises en matière de réduction des déchets à la source, de la mise en décharge,...
- Eléments de coût de gestion des déchets
- Formation-qualification des personnels
- Nombre moyen de bennes de tri sur les chantiers (par nature de chantier)
- Dépenses/investissements pour une meilleure valorisation des déchets (tri généralisé, démolition « en finesse »...)
- Question sur un éventuel diagnostic préalable aux chantiers de démolition

L'unité économique interrogée est l'entreprise. La base de sondage est la base OCEAN et l'échantillon est un échantillon stratifié (APE et taille d'entreprise) à probabilités égales. Le champ géographique de l'enquête est la France métropolitaine

Le questionnaire est distribué par la poste. L'enquête, réalisée au cours des troisième et quatrième trimestre 2009 est une enquête lourde dont la reconduction n'est pas envisagée avant 2015.

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication sous forme d'un quatre-pages. Il sera diffusé sur le site Internet du SESP.

Ces résultats seront également utilisés pour recalibrer les estimations biennales fournies à Eurostat dans le cadre du RSD.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.